Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de TOURS* Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	**REGISTRE DES DELIBERATIONS**
	l'An deux mille vingt-et-un, le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 janvier 2021, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DELACOTE, Maire.
Séance du 11 janvier 2021 Convocation du 04 janvier 2021	**Etaient présents** : Mme DELACOTE, M. DUFAY, Mme NOURRY, M. GUILLOT, Mme ROBIN, MM. BOMONT, LE CALVE, RENOU, Mmes BERGE, GAYE, MM. BRIAUDEAU, RENARD, Mmes STOEBNER, CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, PIOT, M. ROBIN, Mme MERCIER-QUENAULT, M. LEFEUVRE.
Nombre de Conseillers : **En exercice : 23** **Présents : 20** **Pouvoir(s) : 02** **Absent excusé : 01**	**Représentés par pouvoir** : Madame ARCHAMBAULT qui a donné pouvoir à Madame BERGE Monsieur SARRAZIN qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAY **Absent excusé :** Monsieur COELHO DOS SANTOS **A été élue secrétaire de séance** : Mme BERGE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame DELACOTE fait observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Patrice FIOT, employé communal, décédé le 22 décembre 2020.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

Madame DELACOTE demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRIE
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

« Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours
Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE

DECISION

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu la séance du 25 mai 2020 lors de laquelle Madame Isabelle DELACOTE a été élue Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire »,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en Mairie,

Considérant qu'il importe d'apporter une réponse à celle-ci,

Sur proposition de la Commission « Cadre de Vie »,

Considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune,

DECIDE

Article 1 : *de ne pas exercer de Droit de Préemption Urbain, sur le bien ci-après désigné :*

- ***Immeuble à usage d'habitation, sis 36 rue de la Petite Louée, cadastré Section E n° 1708 (d'une contenance de 00 ha 05 a 16 ca)***

Article 2 : *La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un donner acte.*

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.
Expédition en est adressée à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le vendredi 8 janvier 2021

Le Maire,
Isabelle DELACOTE. »

SYNDICAT INTERCOMMUNAL « CAVITES 37 »

Adhésion de la Commune de SAZILLY

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal, que par délibération en date du 25 novembre 2020, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a accepté l'adhésion de la Commune de SAZILLY (déjà adhérente entre 2012 et 2017).

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes adhérentes sont appelés à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte l'adhésion de la Commune de SAZILLY au Syndicat Intercommunal « CAVITES 37 ».

Demande de retrait de la Commune de TRUYES

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal, que par délibération en date du 25 novembre 2020, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a accepté le retrait de la Commune de TRUYES.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes adhérentes sont appelés à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le retrait de la Commune de TRUYES du Syndicat Intercommunal « CAVITES 37 ».

Demande de retrait de la Commune de LA GUERCHE

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal, que par délibération en date du 25 novembre 2020, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a accepté le retrait de la Commune de LA GUERCHE.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes adhérentes sont appelés à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le retrait de la Commune de LA GUERCHE du Syndicat Intercommunal « CAVITES 37 ».

DECISION MODIFICATIVE n° 01-2021 – BUDGET COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 07 décembre 2020 relative au budget primitif 2021 ;

Considérant que les décisions modificatives modifient les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature, susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire ;

Considérant les modifications proposées, qui comprennent :

Section d'Investissement – Dépenses

- La correction d'une erreur d'imputation concernant la mise aux normes des installations d'éclairage public ;
- l'inscription de l'extension de l'éclairage public sur le cheminement entre la rue des Grands Clos et la rue du Bois des Plantes, afin de permettre l'installation d'un système de vidéosurveillance ;
- l'inscription du renouvellement de 12 prises « Installations Festives » très vétustes ; pour que l'intervention soit réalisée en même temps que la dépose des illuminations de fin d'année ;
- la suppression ou la minoration de certaines dépenses, dont la réalisation interviendra ultérieurement.

Section d'Investissement – Recettes

Majoration du produit de la taxe d'aménagement eu égard au produit recouvré en 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	Montant		ARTICLE	LIBELLE	Montant
2041582	Autres grpts (bât & instal)	23 906,00 €		10226	Taxe d'Aménagement	648,00 €
21311	Hôtel de Ville	-12 715,00 €				
21312	Bâtiments scolaires	-3 543,00 €				
2151	Réseaux de voirie	-7 000,00 €				
	TOTAL	**648,00 €**			**TOTAL**	**648,00 €**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de décision modificative, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative n° 01/2021 sus-indiquée.

MODIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE
Présentation de l'étude réalisée par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (A.D.A.C. 37)

Monsieur DUFAY présente les travaux de Monsieur Clément PILLETTE, Architecte au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), mis à disposition de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales, dans le but de réaliser une étude sur la modification du restaurant scolaire.

Monsieur DUFAY aborde dans un premier temps la présentation générale de l'étude :

- Le site (situation actuelle et perspectives d'évolution du service de restauration scolaire).
  Le groupe scolaire accueille actuellement 279 élèves et comprend 11 classes (4 maternelles et 7 élémentaires). Le restaurant scolaire sert environ 100 repas pour les maternelles et 180 repas pour les élémentaires. Il a atteint sa capacité maximale, malgré l'instauration de plusieurs services.

  Des ouvertures de classes se profilent à l'horizon, du fait de l'arrivée de nouveaux habitants sur la ZAC du Clos Bruneau (197 logements sont programmés sur 10 ans et 47 ont déjà été livrés).

  Le restaurant scolaire devra pouvoir répondre à la nouvelle demande.

  La Commune envisage donc une extension de la salle de restauration, voire un nouveau réfectoire.

- Le contexte réglementaire – Points de vigilance (règles d'urbanisme, monuments historiques, incendie, accessibilité, thermique, acoustique, qualité de l'air, recommandations de l'Education Nationale).

Il fait observer que l'A.D.A.C. accompagne les collectivités dans l'élaboration de leurs programmes, jusqu'à la consultation des maîtres d'œuvre. Il s'agit de pistes de réflexion, avec des zones d'implantation possibles. L'architecte qui sera retenu définira le programme définitif en accord avec la Collectivité.

Puis, il développe le programme et ses volets, ainsi que le contexte programmatique.

Le programme et ses volets

- Demande initiale (augmentation de la capacité du restaurant scolaire).

  Le programme prévoit pour base de réflexion, une capacité d'accueil de 180 élèves environ par service. Il devra s'attacher à raisonner sur l'ensemble des locaux affectés actuellement à la restauration scolaire et des espaces concomitants, qui gèrent l'articulation entre les pôles élémentaires et maternelles, ainsi que sur les espaces extérieurs avec en particulier l'actuelle aire de stationnement qui est susceptible d'accueillir le projet d'agrandissement des locaux. De la même manière, le fonctionnement des locaux du personnel et de la cuisine doit être appréhendé avec la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire. Ces espaces, avec un volume de transition entre cuisine, extérieurs (livraisons) et nouveau restaurant scolaire doivent être abordés avec soin pour assurer un départ et retour salle, une nouvelle plonge en retour de salle, l'actuelle plonge pouvant être aménagée en réserve.
  Un bloc sanitaire est à prévoir. Il doit disposer des aménagements complets liés à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- Sujets d'étude, outre l'extension du restaurant scolaire, au regard d'un certain nombre de besoins soulevés :

- *Préaux et les accès*

  Ce sujet concerne la réalisation de protections aux intempéries pour les élèves de maternelle, afin que ceux-ci puissent profiter des récréations en extérieur sans contraintes météorologiques.

- *Espaces complémentaires*

  Certains locaux doivent être intégrés au programme, selon les dispositions retenues pour l'amélioration du restaurant scolaire.

Les locaux complémentaires à envisager doivent permettre de soulager l'établissement pour l'accueil des élèves. Ainsi, il devra être proposé de restituer des usages dans les bâtiments existants à partir des espaces libérés avec le nouveau restaurant. Le programme doit donc prévoir l'aménagement d'un espace pédagogique et d'une salle dédiée aux professeurs.

Le contexte programmatique

Le mode constructif reste libre, mais il doit néanmoins répondre à des volontés précises de la Commune. En premier lieu, il est demandé une attention particulière aux matériaux, pour lesquels le recours aux matériaux biosourcés est une prérogative, s'appliquant tant au niveau des éléments de l'enveloppe que du second œuvre par exemple.

Il est à prévoir une production de chauffage et une régulation thermique indépendantes du fait de la surface d'extension à réaliser et en raison de sa conception distincte des bâtiments actuels.

Concernant les aménagements intérieurs, certains points devront être traités avec un soin particulier. La qualité acoustique des espaces est une forte préoccupation pour la commune, comme pour les équipes exerçant sur le site et les élèves.

Il est à prévoir que le restaurant puisse connaître une extension par surélévation, totale ou partielle. Il n'est pas prévu que soit réalisée une couverture offrant un comble à aménager ultérieurement, mais une couverture terrasse pouvant recevoir à terme un volume bâti.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre : février 2021
- Dépôt du dossier de demande de permis de construire : mai 2021
- Consultation des entreprises : février 2022
- Passation des marchés de travaux : juillet 2022
- Début des travaux : septembre 2022
- Mise en service : Juillet 2023

Le montant estimatif global de l'opération s'élève à 1 100 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de l'étude, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de modification du restaurant scolaire,
- Autorise le Maire à lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DU LIEU-DIT « LA BARAUDIERE » EN AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sur proposition de Monsieur DUFAY, Adjoint délégué aux bâtiments, à la voirie et aux réseaux, à la circulation et à l'urbanisme,

Considérant que la zone agglomérée du lieu-dit « La Baraudière », située le long de la VC n° 12, s'est étendue et a bien le caractère de rue,

EMET un avis favorable au classement en agglomération du lieu-dit « La Baraudière », le long de la VC 12, dans la section de voie suivante : 21 mètres avant le numéro 11 et 21 mètres avant le carrefour avec la route de la Pichardière,

DIT qu'un arrêté du Maire procédera à ce classement.

RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

C.C.T.V.I. – Rapport du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 (Intervention de Mme DELACOTE)

Figuraient en particulier à l'ordre du jour :

- présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte Val de Loire Numérique pour le déploiement de la fibre optique ;

- approbation des prestations et des tarifs 2021 de la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) située à ARTANNES-SUR-INDRE ;

- création et la composition d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour la MARPA à compter du 1er janvier 2021.
  Le CIAS se verra confier la mise en œuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire, telle que définie par les statuts de Touraine Vallée de l'Indre *« Maison d'Accueil Rurale destinée aux personnes âgées, située sur à ARTANNES-SUR-INDRE : Construction, aménagement, entretien et gestion ».*

- Le nombre d'administrateurs est fixé à 16, dont 8 représentants de la Communauté de Communes :
  Mme Dominique BEAUCHAMP
  M. Olivier BOUISSOU
  M. Olivier COLAS-BARA
  M. Romain DEGUFFROY
  M. Frédéric DUPEY
  Mme Isabelle DELACOTE
  M. Jean-Jacques GAZAVE
  M. Laurent RICHARD.

- Adaptation du règlement intérieur et des tarifs applicables aux aires d'accueil des gens du voyage, suite au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019. Touraine Vallée de l'Indre est dotée de 03 aires d'accueil :
  aire « la prairie de Perré » à AZAY-LE-RIDEAU (12 places)
  aire « Les Patis de Champfort » à MONTS (24 places)
  aire de « La Gabillière » à VEIGNE (24 places)

- Fonds de concours TOURISME : Prolongation de l'appel à projets touristiques communaux pour 2021.

- Répartition du solde du projet artistique et culturel de territoire (P.A.C.T.E.) 2019 (dont Backline – Budget artistique réalisé : 5 772,57 € - Subvention ajustée : 2 309,03 – Acompte versé en 2019 : 1 200,00 € - Solde à verser en 2020 : 1 109,03 €)

- Mise en location du broyeur de végétaux auprès des communes pour un montant de 10 € de l'heure, pour une durée maximum de 3 jours de location durant les périodes de forte demande.

CCTVI – Rapport des Commissions

MOYENS GENERAUX	M. GUILLOT /P. BOMONT
Une réunion en visioconférence a eu lieu le 8 décembre dernier, sur le budget primitif 2021. La commission se réunira le 26 janvier prochain.	
SERVICE A LA POPULATION	M.A. ROBIN/C. BERGE
Aucune réunion n'a eu lieu.	

ACTIONS SOCIALES	M. NOURRY/C. TESSIER
Le groupe de travail « SENIORS et HABITAT » se réunira le 28 janvier 2021.	
ENVIRONNEMENT	P. BOMONT/G. SARRAZIN

Monsieur BOMONT présente le rapport établi par Monsieur SARRAZIN :

La commission s'est réunie le 15 novembre 2020.

Hydrogène
Présentation de la compétence et point d'étape.
Groupe de travail « hydrogène » à créer.
Présentation budgétaire 2021.
La CCTVI a répondu à plusieurs appels à projet.
Volonté d'utiliser l'hydrogène dans les process industriels.
But : Remplacement des énergies fossiles par de l'hydrogène (GE, véhicule).
Développement sur la mobilité en région Centre.
Il faut que la source de production de l'hydrogène soit une énergie verte ! (ombrière photovoltaïque).
3 projets pour la CCTVI :

- 3 stations vélo qui fonctionnent bien.
  Les usagers sont satisfaits de l'utilisation des vélos. Les vélos sont mis à disposition gratuitement aux loueurs pour le moment. Le vélo coûte 8 000 €.
- ISOPARC : Station pour l'alimentation de 10 Kangoo dont 3 au CEA.
  Objectif : augmenter la production via une station à électrolyse.
  Production de 200 kilos d'hydrogène/jour.
  Surface d'ombrière photovoltaïque : 14 000 m^2.
- Projet Hector : Déploiement de bennes à ordures ménagères.

Prochaine étape :
- Benne à ordures supplémentaire
- Station de distribution
- Mise en place d'un groupe de travail
- Dépense : 90 k€ pour 2021.

Déchets

Présentation de la compétence (en attente du support ppt)

Enjeux pour les années à venir :
- Diminution significative des déchets
- Sensibilisation des personnes car grosse évolution des coûts du traitement des déchets.
- Interdiction d'enfouissement des ordures ménagères.

Présentation budgétaire 2021 (en attente du support ppt).

Transition écologique

Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en attente du support ppt.
Objectifs :

- Augmentation des énergies renouvelables
- Diminution des émissions de GES
- Changement des comportements
- Améliorer la qualité de l'air

Présentation budgétaire 2021 (en attente du support ppt). **GEMAPI** Présentation de la compétence GEMA et de la compétence PI (en attente du support ppt). Enjeux pour les années à venir : l'Etat va se désolidariser de cette compétence qui sera récupérée par la CCTVI. Présentation budgétaire 2021 (en attente du support ppt).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	M. ARCHAMBAULT/J. LE CALVE
Madame DELACOTE présente le rapport établi par Madame ARCHAMBAULT : La réunion s'est tenue le 10 décembre 2020 en visioconférence. Les différents plans de soutien aux entreprises, suite à la crise sanitaire ont été présentés : - exonération de loyer- - fonds renaissance, en partenariat notamment avec la région - 10 dossiers sur le territoire - fonds de relance TPE (CCTVI) – 69 dossiers déposés, 58 dossiers validés à ce jour (décalage entre la réception et le traitement), 3 dossiers sur Artannes. Le dispositif est prolongé jusqu'à février 2021. Point d'étape sur la commercialisation des différentes ZAC du territoire Création du groupe de travail concernant le projet alimentaire territorial, dont la première réunion est prévue la deuxième quinzaine de janvier. Synthèse du diagnostic de l'appareil commercial du territoire. La prochaine réunion est fixée au 2 février 2021.	
CULTURE-SPORT ET TOURISME	I. DELACOTE/M. NOURRY
Aucune réunion n'a eu lieu.	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	E. DUFAY/A.L. SENOCQ
Aucune réunion n'a eu lieu.	
RESEAUX-BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES	E. DUFAY/F. BRIAUDEAU
Aucune réunion n'a eu lieu.	

- **RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Cadre de vie	Référent : M. Emmanuel DUFAY
Après les fêtes et les évènements malheureux qui ont entaché cette fin d'année, nous avons lancé quelques commandes. L'acquisition d'un columbarium de 15 cases est en cours.	

S'agissant des ouvrages d'art, le CEREMA doit nous contacter dans le cadre du programme national « ponts » ; notre Commune étant éligible à d'éventuelles subventions.

L'ensemble des personnes victimes de dégâts suite aux dernières fortes précipitations ont été visitées et des solutions et réponses ont été apportées ou sont en cours.

Vie Locale	Référent : Mme Marine NOURRY

Vie locale :

La pose de racks à vélos est envisagée dans le centre-ville ; lors de notre commission du 5 janvier, nous avons étudié les emplacements possibles et les modèles susceptibles d'être acceptés par les Architectes des Bâtiments de France ; une subvention pourra être sollicitée auprès de la CCTVI dans la cadre de l'appel à projets touristiques communaux.

Dans le cadre de la programmation 2021 de la saison culturelle de la Communauté de communes, notre choix s'est porté sur une séance de cinéma de plein air pendant l'été.

Nous avons également échangé sur le rapport de la visite du jury régional de l'association régionale du fleurissement en août. Artannes maintient son classement « 1 fleur » et conserve son label « Villes et villages fleuris «, et cela grâce au savoir-faire de nos agents. L'association les félicite et les encourage. Des pistes d'amélioration et des conseils pour évoluer nous ont été communiqués afin de valoriser davantage notre commune.

Patrimoine :

Afin de procéder à la phase 2 de la restauration de l'église Saint-Maurice, la commune vient de lancer une consultation d'architectes pour définir et sélectionner les travaux à entreprendre.

Cette restauration sera réalisée en concertation avec l'association des amis du patrimoine artannais.

En raison de la crise sanitaire, l'association n'a pas maintenu son assemblée générale du 8 janvier. Son rapport moral 2020 fait état d'une année bancale avec notamment l'annulation du Salon du Livre mais l'excellent déroulement des Journées du Patrimoine et de l'inauguration de la randonnée « Sources et Patrimoine ».

Prévision 2021 : la commémoration du départ de Jeanne Languille au Québec, en préparation depuis plusieurs mois.

Prochaine réunion le 09 février 2021.

Affaires Générales	Référent : M. Michel GUILLOT

L'imprimeur livrera le FIL le vendredi 22 janvier 2021.

Les élus pourront procéder à sa distribution durant le week-end des 23 et 24 janvier. Y seront joints, l'agenda et un flyer.

Pour ce qui concerne la Z.A.C., nouveau secteur, ce seront Madame ROBIN, Madame NOURRY et Monsieur LE CALVE, qui œuvreront.

Education-Jeunesse-Economie locale	Référent : Mme Marie-Alice ROBIN

Suite à une énième panne du congélateur de la cantine, la mairie a décidé d'investir et de racheter un nouveau congélateur.

Un changement de savon pour le lavage des mains des enfants est à l'étude soit changement de fournisseur soit changement de savon plus doux.

La Commission Education-Jeunesse-Economie locale a nommé un référent commerçant au sein de sa commission, soit Catherine Bergé. Une étude est en cours auprès de la Direction Transports et Mobilités Durables afin qu'un arrêt de cars "avenue de la Vallée du Lys" situé sur la RD 17 à l'angle de la rue des Grands Clos soit équipé d'un abribus.	
Sports-Associations et Animations de la Commune	Référent : M. Patrick BOMONT
Pas de réunion de la commission depuis le dernier conseil municipal. Des dernières directives reçues de la Préfecture d'Indre et Loire, une reprise des activités sportives en intérieur pour les mineurs est permise depuis le 15 décembre sous réserve de l'application de consignes sanitaires strictes ; la gym enfants, le tennis de table et le basket ont repris les entraînements. Depuis le 4 janvier, il en est de même pour les activités extra-scolaires ou culturelles concernant les mineurs. Pour les majeurs, il n'y a toujours pas de date de reprise de définie. Nous suivons, avec Delphine CARCAILLON, agent municipal qui m'assiste dans la gestion des associations, l'évolution de la situation au quotidien, notamment lors de contacts réguliers avec la Préfecture d'Indre et Loire.	

CCAS (Intervention de Mme NOURRY)

Lors du week-end des 11 et 12 décembre, les colis de Noël ont été distribués aux personnes de plus de 80 ans qui résident sur la commune ; des papillotes ont été offertes à ceux qui vivent en EHPAD dans le département.

TOUR DE TABLE

Madame DELACOTE présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal et leur fait savoir qu'elle ne désespère pas de pouvoir avoir des échanges plus conviviaux avec eux dans quelque temps. En tout état de cause elle leur précise qu'elle a bien conscience de leur assiduité et du travail qu'ils effectuent dans les commissions.

Monsieur BOMONT rappelle que sa commission est dans les « starting-blocks » pour la reprise des animations de la Commune.

Monsieur RENOU informe que le poteau incendie situé 1 rue du Dolmen, posé il y a une quinzaine de jours, vient d'être détruit ; son « prédécesseur » ayant été gravement endommagé lors d'un accident de la circulation.
Puis, il demande à ses collègues ce qu'ils pensent du nouvel aménagement de la place de la Liberté. Il les invite à se rendre sur place dès que les candélabres d'éclairage public auront été mis en place.

Monsieur LE CALVE signale que le local poubelles de la place de la Liberté est encombré par de nombreux cartons. Madame DELACOTE lui précise que le bailleur social a fait le nécessaire auprès de ses locataires et qu'il est prêt à les faire enlever à leurs frais.

Madame BERGE remercie les services techniques pour leur intervention sur le fossé des Brosseaux.

Monsieur ROBIN rend compte de l'opération « pose de décorations de Noël » par les Jeunes dans le bourg. Le bilan est positif ; les commerçants sont satisfaits. Aucune incivilité n'est à déplorer.

Monsieur LEFEUVRE fait savoir qu'il sera moins présent sur la commune, car il doit effectuer une formation de 6 mois hors département, suite à son admission à un concours.

Madame ROBIN informe qu'une enseignante lui a fait observer qu'il n'existe pas de point de collecte pour les masques usagés sur la Commune et le regrette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 10.

Le Maire,

Isabelle DELACOTE.

M. DUFAY Emmanuel		M. BRIAUDEAU Frédéric	
Mme NOURRY Marine		M. RENARD Jean-Paul	
M. GUILLOT Michel		Mme STOEBNER Sabine	
Mme ROBIN Marie-Alice		Mme CHATEAU Katia	
M. BOMONT Patrick		Mme TESSIER Christel	
M. LE CALVE Joseph		Mme SENOCQ Anne-Laure	
M. RENOU Joël		M. SARRAZIN Grégory	
Mme ARCHAMBAULT Monique		Mme PIOT Delphine	
Mme BERGE Catherine		M. ROBIN Gérard	
Mme GAYE Pascale		Mme QUENAULT Joy	
M. COELHO DOS SANTOS Manuel		M. LEFEUVRE Wadson	